COMMUNE DE MONTREUX

Préavis No 22/2018

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires

Date et lieu proposés pour la séance de commission :

le mardi 3 juillet 2018 à 19 h. 30

à la rue de la Gare 30 à Montreux

Table des matières

1 Objet du préavis 1
2 Préambule 1
3 Historique 1
4 Cadastre du bruit 2
5 Suppression du pavage 2
6 Enquête publique 3
7 Travaux complémentaires 3
8 Planification des travaux 3
9 Coût des interventions 4
9.1 Remplacement du pavage 4
9.2 Travaux complémentaires 4
9.3 Coût total 4
10 Conséquences financières 5
10.1 Financement 5
10.2 Participation/subvention 5
11 Développement durable 5
11.1 Social 5
11.2 Economique 5
11.3 Environnemental 5
12 Position de la Municipalité 5
13 Conclusions 6

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1 Objet du préavis

Suite à la demande de votre Conseil et pour répondre à plusieurs pétitions déposées entre 2009 et 2016, la Municipalité de Montreux sollicite, par le présent préavis, l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum, pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires à effectuer en coordination.

2 Préambule

Dans le cadre de la requalification de l'espace public de la Vieille Ville (préavis No 31/2005, 28/2006 et 02/2010), votre Conseil validait et octroyait les crédits nécessaires à ces travaux et, dans ce contexte, l'aménagement de ce qui est considéré comme la place du village (place devant la maison Visinand), avec un revêtement constitué de pavés en granit. Trois autres secteurs, d'une longueur d'environ 10 mètres, ainsi que les deux extrémités de la rue du Pont sont aussi constitués de la même finition.

Depuis plusieurs années, certains habitants du quartier se plaignent du bruit généré par le passage des véhicules sur ces pavés.

Depuis la fin des travaux d'aménagement, qui se sont terminés au printemps 2009, les points suivants sont également à relever :

- les pavés ont fait l'objet de plusieurs réparations sous garantie ;
- des analyses ont montré que l'ensemble des secteurs pavés sur chaussée sont défectueux et doivent être remplacés dans leur intégralité ;
- certains travaux prévus dans le préavis No 31/2005, en particulier à la ruelle de la Baye, n'ont pas été réalisés.

L'étude de l'assainissement du bruit routier sur l'ensemble du territoire communal a montré que les valeurs limites d'immission[1] seraient dépassées pour une projection TJM[2] 2035, ceci sur la partie supérieure de la rue du Pont. Ainsi, la remise en état des secteurs pavés défectueux ne peut pas être envisagée sans tenir compte de ces résultats, ce qui implique le remplacement des secteurs pavés par du revêtement bitumineux réduisant le bruit routier.

3 Historique

La mise en valeur de la Vieille Ville de Montreux, en particulier de la rue du Pont, était depuis de nombreuses années une préoccupation majeure de sa Société de développement. Ainsi, en 2002, une pétition allant dans ce sens avait été déposée et acceptée par votre Conseil.

En 2003, la Place des Planches avait été réaménagée dans la perspective d'une requalification de l'espace public de ces anciens quartiers.

La rupture de l'ancienne conduite du SIGE (service intercommunal de gestion) en 2004 fut l'élément déclencheur pour une rapide élaboration d'un avant-projet, qui constitua la base du rapport-préavis déposé en septembre 2005.

[1] Seuils à partir desquels le bruit dérange le bien-être de la population
[2] Trafic journalier moyen

L'important chantier de requalification de l'espace public et de rénovation des infrastructures souterraines a débuté fin 2006 et s'est terminée avec les opérations de finitions à la fin du printemps 2009. L'inauguration des travaux réalisés dans la Vieille Ville a eu lieu le 13 juin 2009. Néanmoins, certains travaux initialement prévus n'ont pas pu être réalisés pour des questions de dangers naturels récurrents, et aussi parce que les informations sont intervenues après l'adoption du préavis ; il s'agit de l'aménagement d'un parking et de la sécurisation de la falaise à la ruelle de la Baye.

Peu après la mise en service de la chaussée de la rue du Pont, certains habitants du quartier, et en particulier ceux qui logent aux numéros 31, 33 et 35, se sont plaints du bruit généré par le passage des véhicules sur le revêtement constitué de pavés en granit. Une pétition à ce sujet a été déposée en mai 2009.

Par la suite, des mesures de bruit sur une longue durée ont été effectuées et ont mis en évidence que les valeurs limites d'immission étaient dépassées de nuit, mais satisfaites le jour. Des études ont dès lors été entreprises afin de proposer des mesures correctives susceptibles d'améliorer la situation. Un essai, avec l'application d'une résine complétée par du sable de quartz, s'est avéré inefficace. Avec la limitation de la vitesse autorisée par la mise en place de la zone 30 km/h, puis, dans un second temps, de la pose d'un radar pédagogique, une certaine réduction du bruit a pu être constatée, permettant de satisfaire aux valeurs limites selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Après peu d'années d'utilisation, une dégradation du pavage de la voie de circulation est apparue et a fait l'objet de plusieurs réparations sous garantie, la Municipalité ayant obtenu la prolongation de son délai, afin de se laisser le temps de finaliser l'étude du bruit. Des analyses ont montré que l'ensemble des secteurs pavés sur chaussée était malheureusement défectueux et devait par conséquent être remplacé dans son intégralité. L'entreprise qui avait effectué la pose des pavés a alors endossé la responsabilité de ce défaut.

4 Cadastre du bruit

Par le biais du préavis No 09/2015, votre Conseil allouait à la Municipalité un montant de CHF 99'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Ainsi, un cadastre de sensibilité au bruit a été établi sur l'ensemble des routes cantonales, en traversée et communales, dont le trafic journalier moyen (projection TJM 2035) est supérieur ou égal à 3'000 véhicules/jour.

L'étude effectuée à la rue du Pont a montré que les valeurs limites seraient dépassées pour une projection TJM 2035, ceci sur la partie supérieure de la rue. Ainsi, la Commune devra prendre les mesures nécessaires pour diminuer les nuisances sonores à la source, ceci afin de respecter l'OPB. Le maintien du pavage à long terme n'est donc pas envisageable, ceci même si, à ce jour, les valeurs limites d'immission ne sont pas dépassées. Ainsi, la Municipalité n'a pas d'autres choix que de supprimer les secteurs pavés, afin de respecter les résultats de cette étude, conformément à l'OPB.

5 Suppression du pavage

L'aménagement de la rue du Pont et de la place du Village tel qu'existant répond aux vœux de la Société de développement de la Vieille Ville et son concept donne satisfaction du point de vue de la mise en valeur des qualités urbanistiques du lieu. Toutefois, il s'est avéré, à l'usage, qu'un revêtement qui alterne du bitume et des pavés en granit n'était pas idéal du point de vue du bruit routier et surtout de sa perception auprès de ses riverains.

Techniquement, l'ensemble des secteurs pavés sur voies de circulation doit donc être remplacé, avec une prise en charge partielle du coût de l'opération par l'entreprise qui doit à la Commune la dépose et la repose d'un pavage similaire.

La variante proposée consiste à remplacer tous les secteurs pavés sur chaussée par du revêtement bitumineux similaire à ce qui est actuellement en place sur les tronçons non pavés de la rue du Pont.

6 Enquête publique

Le remplacement des six secteurs pavés (voir plan annexé) par du revêtement bitumineux a fait l'objet d'une enquête publique régie par la LATC (Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et la police des constructions – RSV 700.11) du 21 avril au 22 mai 2018, laquelle a suscité une opposition dont la teneur n'était pas directement liée à l'objet traité. Ainsi, la Municipalité est en mesure de délivrer le permis de construire.

7 Travaux complémentaires

Certains travaux, prévus dans le cadre du préavis No 31/2005, ont été abandonnés et ne seront pas réalisés, pour des questions de dangers naturels liés à des risques d'inondations, ces informations étant intervenues après l'adoption dudit préavis par votre Conseil. Il s'agit de l'aménagement d'un parking et de la sécurisation de la falaise à la ruelle de la Baye. Ainsi, la couche de roulement sur la ruelle de la Baye sera posée dans le cadre du présent préavis, afin de terminer les travaux de finitions.

D'autre part, une nouvelle borne hydrante (BH) doit être mise en place au bas des escaliers de la ruelle du Chauderon, à la demande du SDIS, afin de remplacer une BH souterraine qui a été démontée (élément mal situé et hors d'usage). Ces travaux nécessitent la réalisation d'un nouveau raccordement au réseau du SIGE, dont la conduite d'eau potable est située de l'autre côté de la rue du Pont ; une fouille en traversée de route sera donc nécessaire avec la pose d'un nouveau branchement.

Il est judicieux et opportun de réaliser les travaux complémentaires dans le cadre du présent préavis, afin de limiter la gêne pour les usagers du domaine public, en englobant ces interventions dans le cadre de l'ensemble du chantier planifié qui prévoit la fermeture de la route à la circulation.

Les travaux complémentaires à intégrer au présent préavis sont les suivants :

- pose de la couche de roulement (tapis) sur le bas de la ruelle de la Baye ;
- réfection du revêtement au droit de l'arrêt de bus situé sur le pont de la Baye de Montreux ;
- pose d'une grille supplémentaire au droit de la rue du Pont No 4, suite à un problème d'évacuation des eaux claires de la route ;
- mise en place d'une borne hydrante.

8 Planification des travaux

Le remplacement du pavage nécessitera la fermeture de la rue du Pont au trafic durant une période d'environ trois semaines ; l'accès aux propriétés privées pourra se faire de part et d'autre des travaux en cours. Les travaux complémentaires seront intégrés durant la même période dans le cadre des mêmes contraintes.

Les travaux pourraient être réalisés en automne 2018. Une information spécifique aux habitants et riverains ainsi qu'une coordination avec tous les acteurs de la rue du Pont, (commerçants, TMR, etc.), sera faite afin de perturber au minimum l'impact sur leurs activités.

9 Coût des interventions

9.1 Remplacement du pavage

Pour le remplacement du pavage, l'entreprise, qui endosse la responsabilité du défaut de pose du pavage, nous doit la dépose et la repose des pavés en place. Ce travail nécessiterait le nettoyage des pavés déposés, afin de pouvoir les réutiliser en garantissant la qualité du travail ; cette opération, qui ne sera pas réalisée puisqu'il n'y aura pas repose desdits pavés, est estimée à CHF 10'000.-.

L'entreprise a de plus fait valoir l'amortissement de l'ouvrage, c'est-à-dire que le pavage existant a servi déjà depuis 10 ans, soit 1/3 de la durée de vie d'une telle infrastructure, dont le coût est de CHF 105'000.-. Ainsi, le montant à charge de la Commune pour le remplacement du pavage par du revêtement bitumineux est déterminé comme suit :

Amortissement du pavage en place (CHF 105'000.-/3)	CHF	35'000.00	
Fourniture et pose du revêtement bitumineux	CHF	60'000.00	
Dépose et pose du pavage	CHF	-70'000.00	} montant dû par l'entreprise
Nettoyage des pavés avant la repose	CHF	-10'000.00	}
Total à charge de la Commune (TTC)	CHF	15'000.00	

Il est à noter que les pavés en granit ne peuvent pas faire l'objet d'une valorisation permettant de prétendre à une déduction du montant susmentionné ; ils pourront ainsi être récupérés par la Commune.

9.2 Travaux complémentaires

Couche de roulement sur la ruelle de la Baye	CHF	16'000.00
Réfection du revêtement au droit de l'arrêt de bus situé sur le pont de la Baye de Montreux et pose d'une nouvelle grille	CHF	8'000.00
Mise en place d'une borne hydrante	CHF	27'000.00
Marquage	CHF	2'000.00
Total (TTC)	CHF	53'000.00

9.3 Coût total

Remplacement du pavage	CHF	15'000.00
Travaux de finitions et complémentaires	CHF	53'000.00
Sous-total	CHF	68'000.00
Divers et imprévus (~10%)	CHF	7'000.00
Total (TTC)	**CHF**	**75'000.00**

10 Conséquences financières

10.1 Financement

Au 31 mai 2018, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à CHF 6 millions. Le total des emprunts bancaires se montait à CHF 70 millions.

Le financement pourrait être assuré partiellement par la trésorerie et pour le solde par l'emprunt.

Il est proposé d'amortir la dépense non couverte par la subvention ECA sur une période de 30 ans au maximum par le débit du compte No 431.3311.

10.2 Participation/subvention

Les travaux liés à la mise en place de la borne hydrante feront l'objet d'un subventionnement par l'ECA dont le taux se monte à 50%. Dans le cas présent, le subside la subvention totale est d'environ CHF 13'500.00.

11 Développement durable

11.1 Social

La requalification de la Vieille Ville, telle que réalisée à ce jour avec l'aménagement de trottoirs en pavés, répond aux vœux de la Société de développement de la Vieille Ville et son concept donne satisfaction du point de vue de la mise en valeur des qualités du lieu, ceci même avec la suppression des secteurs pavés sur la partie chaussée.

11.2 Economique

La mise en valeur du caractère villageois de la Vieille Ville favorise le développement d'activités commerciales.

11.3 Environnemental

La suppression des secteurs pavés sur la rue du Pont répond à des demandes récurrentes de plusieurs habitants qui se plaignent depuis de nombreuses années du bruit routier. La qualité de vie des habitants du quartier sera ainsi améliorée avec une réduction des nuisances sonores.

12 Position de la Municipalité

Le cadastre du bruit récemment établi contraint la Municipalité à régler de manière pérenne la problématique du bruit routier, en prenant des mesures à la source. Si ce préavis permet de mettre un terme aux plaintes manifestées par le dépôt de plusieurs pétitions entre 2009 et 2016 par des habitants du lieu, faisant état du trafic routier et ses nuisances, la Municipalité regrette, finalement, que cette ancienne route de rive n'ait pu conserver ses modestes zones pavées, en tant que rappel légitime de sa substance historique. En effet, l'inventaire des voies de communication historiques d'importance nationale[3] la répertorie en tant que telle ; et les secteurs pavés, ainsi disposés, formaient non seulement une unité avec les maisons patriciennes et les transversales piétonnes, mais renforçaient aussi le caractère villageois, en favorisant en outre le ralentissement du trafic.

[3] IVS ; inventaire des voies de communication historiques de la Suisse ; VD 18.4

13 Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 22/2018 de la Municipalité du 8 juin 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC au maximum pour la suppression du pavage à la rue du Pont et la réalisation de travaux complémentaires,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de suppression du pavage de la rue du Pont et la réalisation des travaux complémentaires ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 75'000.00 TTC ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention de l'ECA, par le compte No 431.3311, sur une période de 30 ans au maximum ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté le 8 juin 2018

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Le secrétaire

L. Wehrli L.S. O. Rapin

Annexe : plan de situation avec les interventions prévues

Délégation municipale : M. Ch. Neukomm, Conseiller municipal

COMMUNE DE MONTREUX

PLAN ACCOMPAGNANT

LE PREAVIS N° .. / 2018

Annexe 1

Service des travaux publics, le 5 juin 2018

Echelle 1 : 750

0 10 20 30 40 50 60 70 80 m

LEGENDE :

- Suppression du pavage et mise en place de revêtement bitumineux
- Couche de roulement sur la ruelle de la Baye
- Réfection du rervêtement au droit de l'arrêt de bus situé sur le pont de la Baye de Montreux
- Nouvelle borne hydrante avec raccordement sur le réseau d'eau